

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 29/06/2015

Date de la convocation:
23/06/2015
Date d'affichage:
23/06/2015

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

L' an 2015 et le 29 Juin à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mme DUTEY Sylvie, M. SCHERTZ Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HASENFRATZ Rachel à M. FUCHS Alain
Excusé(s) : M. THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 121.2015
Vote : A la majorité
Pour : 27
Contre : 2
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

121.2015 : Maison des énergies à Merkwiller-Pechelbronn : délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Merkwiller-Pechelbronn pour la réfection de la cour.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant que la communauté de communes souhaite profiter des travaux de réalisation de cette voirie sous maîtrise d'ouvrage communale pour réaliser des travaux complémentaires relevant de sa compétence à proximité immédiate, afin d'optimiser ses dépenses et de s'assurer de la réalisation des travaux de VRD par une même entreprise,

Considérant le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, fixant les conditions juridiques, techniques et financières de réalisation de l'aménagement,

Envoyé en préfecture le 02/07/2015
Reçu en préfecture le 03/07/2015
Affiché le 
ID : 067-200013050-20150629-D_CC_121_2015-DE

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, une abstention, décide :

- **De proposer à la commune de Merkwiller une délégation de maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes pour la réalisation de travaux complémentaires de sa compétence à Merkwiller, dans le cadre des travaux de réalisation d'une nouvelle voie d'accès au droit du parking attenant de la maison des services et des énergies à Merkwiller,**
- **De demander à la commune de prendre une délibération concordante et autorisant le maire à signer tout acte découlant de la délégation de maîtrise d'ouvrage proposée,**
- **D'autoriser le président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Merkwiller relatif à la réalisation d'une voirie d'accès et à la réfection du parking attenant, fixant les conditions juridiques, techniques et financières de réalisation de cette opération,**
- **De s'engager à rembourser la commune sur la base d'un état de dépenses au réel des travaux relatifs à la demande de travaux complémentaires émanant de la communauté de communes.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 02/07/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :